

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL – PRUD'HOMIE – SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

Hommage à Paul Bouaziz

DOCTRINE

Simon Amalric : Les conséquences de l'obligation de mixité sur les listes électorales : entre représentation amputée et égalité inachevée

Jacques Déchoz : Il faut sauver le capitaine Didier Lombard (sur le procès France-Télécom) – *Première partie*

Haruka Ochi : L'arrêt du Conseil d'Etat du 7 octobre 2021, un révélateur des mutations du droit de l'extension des conventions collectives de branche

JURISPRUDENCE

Les conséquences de l'annulation modulée d'un arrêté d'extension sur les actions contentieuses déjà engagées : l'éclairage de la Cour de Cassation

Cour de Cassation (Ch. Soc.) 29 septembre 2021 – Note **Célia Pernot** (p. 635)

La contestation par voie d'action d'un accord collectif de branche : incertitudes et désillusions

Tribunal judiciaire de Paris 21 septembre 2021 – Note **Ylias Ferkane** (p. 644)

La discrimination en raison du handicap

Conseil de Prud'hommes de Paris (Dep.) 27 mai 2021 – Note **Morgan Sweeney** (p. 653)

L'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse, entre résistances et conformité

Cour d'appel de Grenoble (Ch. Soc. – Sect. B) 30 septembre 2021 – Note **Marielle Picq** (p. 657)



Hommages

Hommage à Paul Bouaziz par Michel Henry pour le comité de rédaction	597
---	-----

Doctrine

Les conséquences de l'obligation de mixité sur les listes électorales : entre représentation amputée et égalité inachevée par Simon Amalric , Juriste, formateur des élus de comités sociaux et économiques	598
---	-----

Il faut sauver le capitaine Didier Lombard (sur le procès France Télécom) par Jacques Déchoz , Défenseur syndical, Docteur en philosophie	608
---	-----

La décision du Conseil d'État du 7 octobre 2021, un révélateur des mutations du droit de l'extension des conventions collectives de branche par Haruka Ochi , Doctorant à l'Institut d'études du travail de Lyon, Université Lumière-Lyon-2 (CERCRID/MTO, UMR CNRS 5137)	616
--	-----

CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Convention de branche – Extension – Annulation du refus d'extension – Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire – Effet impératif de la convention de branche étendue – Articulation des normes conventionnelles entre elles – Missions de la branche – Article L. 2232-5-1.

SALAIRES – Salaires minima hiérarchiques (définition) – Salaires minimum conventionnel – Garanties applicables – Article L. 2253-1.

Annexe : CONSEIL D'ÉTAT (4^e et 1^{re} chambre réunies) 7 octobre 2021 (n° 433053)	630
---	-----

Jurisprudence

CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Accord de branche du travail temporaire – Fonds de sécurisation des parcours intérimaires – Effets de l'annulation de l'arrêté d'extension – Effets rétroactif de la nullité – Champ des actions contentieuses réservées.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.), 29 septembre 2021 (n° 20-16.494, P + B)	635
--	-----

Note Célia Pernot , Doctorante à l'Université de Montpellier, École de droit social de Montpellier (EDSM)	637
--	-----

CONVENTIONS ET ACCORDS COLLECTIFS – Contestation – Demande d'annulation – Prescription – Point de départ du délai de contestation d'un accord collectif – Accord de branche – Pluriannualisation du temps de travail – Inconventionnalité – Dispositions transitoires de l'ordonnance n° 1385 du 22 septembre 2017 – Décision du CEDS du 15 mars 2019 – Survenance d'un fait nouveau (non).

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS, 21 septembre 2021 (n° 19/05637)	644
--	-----

Note Ylias Ferkane , Maître de conférences en droit, Université Paris-Nanterre	647
---	-----

DISCRIMINATION – Discrimination en raison du handicap – Mobilité interne – Non-respect de la procédure de recrutement – Obligation de non-discrimination de l'employeur – CPH – départage – Rupture du contrat de travail au tort de l'employeur – Intérêt collectif – Intérêt à agir d'une organisation syndicale.

Conseil de prud'hommes de Paris (Dep.) 27 mai 2021 (RG n° 16/01924)	653
--	-----

Note Morgan Sweeney , Maître de conférences HDR à l'Université Paris-Dauphine	655
--	-----

LICENCIEMENT – Licenciement sans cause réelle et sérieuse – Barème – CPH – Inconventionnalité – Article 10 Convention 158 de l'OIT – Article 24 de la Charte sociale européenne – Indemnisation – Industrie pharmaceutique – Obligation de sécurité de l'employeur – CHSCT – Licenciement discriminatoire sur l'état de santé du salarié – Maladie professionnelle – Préjudice subi.

COUR D'APPEL DE GRENOBLE (Ch. Soc. – Sect. B) 30 septembre 2021 (RG n° 20/02512)	657
---	-----

Note Marielle Picq , Maître de conférences en droit privé à l'Université de Grenoble	664
---	-----

BULLETIN D'ABONNEMENT

(annuel, 12 numéros)

Nom : Prénom :

Profession ou fonctions (facultatif) :

.....

.....

Code postal : Ville :

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**
 Étranger : **137 euros**
 Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution,
l'envoi de la jurisprudence à :

de préférence par mail : droitouvrier@cgt.fr,

à défaut : Secteur DLAJ Droit Ouvrier 263 rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01 55 82 82 11